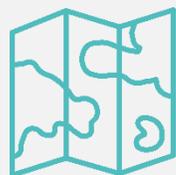


LA PRISE EN COMPTE DES PHENOMENES NATURELS EXTREMES UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE



A la conception : **Prise en compte des phénomènes naturels extrêmes**

Sur la base de l'aléa connu (crues centennales, ouvrages de retenue,...)

Ajout de marges forfaitaires (+15% pour la crue majorée), conjonction d'aléas (rupture d'ouvrage pendant une crue centennale, cumul neige et vent)



Prise en compte du **retour d'expérience de situations réelles**

Après la survenance d'un événement supérieur aux hypothèses de conception (tempête Martin de 1999, Fukushima)



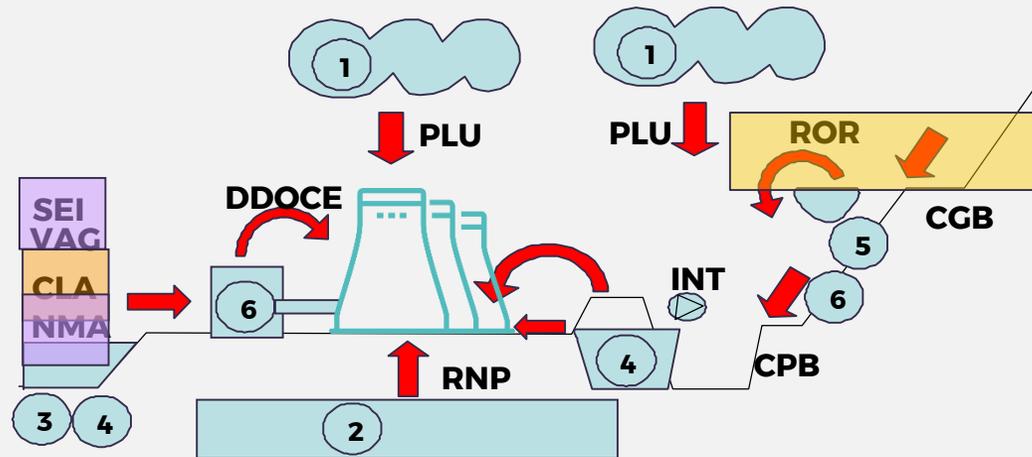
Démarche de **réexamen périodique**

Vérification de la **conformité** (actualisation des données prises en compte à la lumière du retour d'expérience)

Démarche de **réévaluation des exigences** en fonction des connaissances et des objectifs de sûreté (exemple des tornades)

EXEMPLE DU RISQUE INONDATION : LE GUIDE DE L'ASN N°13

→ Situations de Référence à prendre en compte pour le risque d'Inondation (SRI)



Légende

- ① Pluies
- ② Nappe phréatique
- ③ Mers et océans
- ④ Rivières et canaux
- ⑤ Réservoirs naturels (*lacs, glaciers*)
- ⑥ Réservoirs artificiels (*barrages, bâches, château d'eau, tuyauteries...*)

Sites en bord de fleuve

Sites en bord de mer

PLU : Pluies

- PFI brève de Forte Intensité
- PRC Régulière et continue

CPB : Crue sur un Petit Bassin versant

CGB : Crue sur un Grand Bassin versant

DDOCE* : Dégradations ou dysfonctionnements d'ouvrages, de circuits ou d'équipements

INT* : Intumescence - Dysfonctionnement d'ouvrage hydraulique

*: *événements d'origine interne*

RNP : Remontée de nappe phréatique

ROR : Rupture d'un ouvrage de retenue

CLA : Clapot

NMA : Niveau marin (marées, surcôte)

VAG : Vagues (houle)

SEI : Seiche